

L'EDITO

N° 4

Novembre 2010

Tous ensemble, tous ensemble !

Au fur et à mesure des manifestations, elles s'amplifient et depuis le 21 octobre les lycéens et les étudiants ont rejoint le mouvement. A l'heure où nous écrivons ces lignes, de nouvelles actions ont été décidées pour le jeudi 28 octobre et le samedi 6 novembre. Nous sommes conscients de vivre des moments historiques. Nous, retraités, n'avons pas souvenir d'avoir vécu une Rentrée aussi chaude, avec autant de manifestations, dans autant de villes, avec une telle participation, avec des grèves, des blocages, des opérations coup de poing, etc.

Partout, les retraités sont très impliqués : ils savent l'avantage que représente le fait de partir à 60 ans et ne veulent pas que leurs enfants soient obligés de travailler jusqu'à 65 ou 67 ans, ou plus...

Au Gouvernement, qui affirme que sa réforme est faite pour assurer les retraites des jeunes, nous répondons : FAUX ! Cette réforme, il la juge déjà inefficace puisqu'il envisage de travailler à une nouvelle réforme dès 2013. Les jeunes l'ont bien compris, qui sont de plus en plus nombreux dans la lutte, et n'entendent pas se laisser déborder par des casseurs ou des provocateurs qui dévoieraient leur mouvement.

Malgré les difficultés engendrées par le manque de carburant et les perturbations dans les transports publics, pour la majorité de nos concitoyens, les luttes restent largement populaires : la réforme des retraites

est, en effet, l'élément déclencheur, la réforme « de trop », celle qui, venant après toutes celles qui ont aggravé la vie des gens, qui pèsent sur leur pouvoir d'achat, apparaît insupportablement injuste. Une fois sa réforme acceptée, le Medef voudra imposer une remise en cause des régimes de retraite complémentaire. En outre, se profile une nouvelle attaque contre la sécurité sociale, qui devrait être livrée aux assurances privées, comme la retraite le serait si la réforme était adoptée.

Le Gouvernement, dans son explication « pédagogique » de sa réforme (il fait semblant de croire que nous ne l'avons pas comprise) parle démographie et financement. L'un comme l'autre, ces arguments sont une simple manipulation de chiffres et ne résistent pas à une analyse impartiale. Notre système par répartition est parfaitement viable : il suffit simplement de remettre le travail salarié à sa juste place, de ne plus privilégier la rentabilité financière à son détriment. Les travailleurs ont gagné, par leurs efforts qui ont permis à la productivité de faire des bonds énormes en quelques années, le droit de partir à la retraite à 60 ans et, pourquoi pas, à 55 voire 50 ans pour les travaux pénibles. Le progrès est-il de travailler jusqu'à épuisement ou, au contraire, de tirer parti des avancées technologiques pour libérer l'Homme ?

Le Gouvernement, le Medef et leurs valets médiatiques ne reculent devant aucune calomnie pour essayer de casser les luttes, de les rendre impopulaires : tous ensemble, retraités et actifs, jeunes et privés d'emploi, ne tomberont pas dans le piège : cette bataille est celle qu'il ne faut pas perdre. Elle doit s'inscrire dans la durée.



Sommaire

1. L'édito
2. Les retraités dans l'action. Solidarité Internationale
3. Les retraités ne seraient pas concernés par la réforme...
4. L'Orga, le point.

Les Camarades de la FNIC, en Congrès à Ramatuelle, ont aménagé le programme des travaux afin de pouvoir participer à la manifestation à Draguignan.



Solidarité Internationale

« on » veut nous faire croire qu'il n'y a qu'en France que le peuple refuse d'accepter la régression sociale et que, tant en Grande Bretagne qu'en Allemagne, les syndicats accepteraient les mesures de rigueur qu'on leur présente comme indispensables. Ce courrier de la DGB, adressé au Secrétaire Général de la CGT, (dans sa traduction française) prouve qu'il n'en est rien.

Cher Bernard,

En Allemagne, nous suivons avec la plus grande attention les discussions sur la réforme des retraites en France ainsi que le succès des mobilisations des organisations syndicales françaises. En ces temps difficiles, sois assuré du soutien et de la solidarité de la DGB et de ses syndicats affiliés envers nos collègues françaises et français.

Les expériences en Allemagne ont montré que l'allongement de l'âge de départ à la retraite n'a pas rendu la retraite plus « sûre ». Tant qu'aucune solution ne sera trouvée aux problèmes structurels du marché du travail, le recul de l'âge de la retraite ne signifie rien d'autre qu'une diminution pure et simple du niveau des pensions. Seule une petite partie des salariés parvient à tenir jusqu'à l'âge légal de la retraite – beaucoup partent avant pour raison de santé ou perdent leur emploi, les seniors n'ayant que peu de chance de retrouver par la suite une activité sur le marché du travail. L'allongement de l'âge du départ à la retraite est donc socialement injuste et conduit à la privatisation des systèmes de sécurité sociale.

Dans le cadre de ses « activités d'automne », la DGB continue également de se battre contre le recul de l'âge de départ à la retraite imposé en Allemagne. La lutte pour un âge de départ à la retraite socialement acceptable s'inscrit dans un combat encore plus grand – celui pour une société solidaire, une juste répartition du fardeau de la crise et contre la privatisation et la polarisation.

Je te prie de recevoir, cher camarade, l'expression de nos solidaires salutations

Michael Sommer

Michael Sommer



Annelie Buntenbach

Annelie Buntenbach

Retraites : conséquences des précédentes réformes

Les précédentes réformes sur les retraites ont déclenché :

- L'érosion du pouvoir d'achat des retraités,
- La baisse des pensions des actifs cessant leur activité.

La réforme Balladur de 1993 a mis en place des mesures pénalisantes pour le calcul des retraites :

- Le nombre d'années pour bénéficier d'une retraite à taux plein est passé de 37,5 à 40 ans,
- Le salaire moyen de référence servant au calcul de la pension est calculé sur la base des 25 meilleures années d'activité et non plus sur les 10 meilleures,
- Les pensions sont revalorisées selon l'indice des prix (hors tabac) et non plus sur l'évolution des salaires. Cette mesure marque une rupture de la solidarité entre les actifs et les retraités, qui constituait le fondement de la sécurité sociale de 1945.

La réforme Fillon de 2003 a encore durci les mesures Balladur :

- Application des 40 ans aux fonctionnaires,
- Passage à 41 ans de cotisations d'ici 2012,
- Abandon de la négociation annuelle pour la revalorisation des pensions. Désormais, le coefficient pour l'augmentation du régime général est fixé par arrêté gouvernemental (le parlement se trouvant dessaisi de cette prérogative). On constate ainsi des augmentations insuffisantes par rapport à l'augmentation réelle des prix. De plus, depuis 2009, la revalorisation annuelle est reculée d'un trimestre, passant du 1^{er} janvier au 1^{er} avril.
- Mise en place de systèmes par capitalisation (PERCO -PERP)

Cette loi du 21 août 2003 remet en cause la reconnaissance des années validées (en cas de chômage, maladie) pour ne retenir que les années réellement cotisées, dans le cas de la retraite anticipée, pénalisant ainsi les droits des femmes et des salariés ayant des carrières incomplètes. Ces derniers subissent ainsi la double pénalisation (pension au prorata des trimestres validés plus la décote en pourcentage).

Toutes ces mesures contribuent à mettre à mal progressivement les systèmes basés sur la répartition et visent à favoriser le développement de la capitalisation.

De plus, les accords AGIRC/ARRCO de 1996, que seule la CGT n'a pas signés, ont réduit de manière drastique les droits à la retraite.

- ♦ Le prix d'achat du point de retraite augmente, ce qui a eu pour effet de diminuer de 16,3 % en 5 ans le nombre de points acquis,
- ♦ Le rendement diminue, cela baisse le montant de la pension, de 1 % par an.

Une autre mesure pénalise les retraites, en mettant en place des taxes (avant 1991 il n'y avait pas de retenue sur les pensions). Depuis, la CSG et la RDS ont évolué :

en février 1991 la cotisation a été de 1,1 %, en juillet 1993 de 2,4 %, en janvier 1998 de 6,2 %. Depuis 2005, la retenue est de 7,1 %. Cela, même si les retraités non imposables, dépassant le plafond, cotisent à 4,3 %, et si les retraités non imposables ne dépassant pas le plafond n'ont pas de cotisation.

Voici les conséquences de ces réformes et mesures pour un retraité du privé ayant cessé son activité en 2009 à 60 ans avec 40 ans de cotisation :

- ♦ Le calcul des 25 meilleures années, 50 % = 12644 € annuels,
- ♦ Le calcul sur les 10 meilleures années aurait été de 14151 € annuels,
- ♦ La perte pour ce retraité est de 1507 € annuels et 125 € mensuels, soit - 10,6 %,
- ♦ A cela on rajoute la CSG et la RDS pour 897 € annuels et 75 € mensuels, soit - 7,1 %,
- ♦ Il faut aussi rajouter une perte de 1 % environ chaque année du fait du changement de calcul de la revalorisation.

C'est ainsi que ce nouveau retraité a fait son calcul sur sa pension et sa perte, dès sa première année, est de 200 € par mois, soit près de 20 %. La perte est identique pour sa retraite complémentaire. Cette démonstration prouve que les différentes réformes ont fait baisser les niveaux des retraites et, contrairement à ce qu'annonçaient les gouvernements, n'ont pas résolu le problème financier des caisses de retraite.

Pour cela, on nous propose encore de pénaliser les salariés en allongeant la durée de cotisation et reculant l'âge de départ à 60 ans.

Il faut donc appliquer ce qui n'a pas encore été fait, augmenter les recettes :

- en ayant plus de cotisants -> en améliorant l'emploi, avec de meilleurs salaires,
- en supprimant les exonérations patronales,
- en cotisant sur les heures supplémentaires, la participation, l'intéressement, les stock-options, etc.
- en faisant cotiser les richesses (revenus financiers, dividendes, etc.),
- en augmentant le taux des cotisations patronales.

C'est la seule solution, avec le rapport de forces et la mobilisation des salariés pour imposer ces mesures justes face au Gouvernement et au Médef.

La réforme des retraites, une réforme juste ?

Par un vote du 3 septembre 2010, les députés ont rejeté, à la quasi-unanimité, l'amendement n° 249 Rect. proposant d'aligner leur régime spécifique de retraite (dont bénéficient également les membres du gouvernement) sur le régime général des salariés. Les parlementaires, en particulier ceux qui n'ont cessé de marteler l'importance de réformer un régime de retraite soi-disant en déficit, refusent donc d'être soumis au régime de retraite de la majorité des Français..... Les salariés apprécieront...



L'agenda

- 16 novembre 2010
- 14 décembre 2010

Conseil National de l'UFR

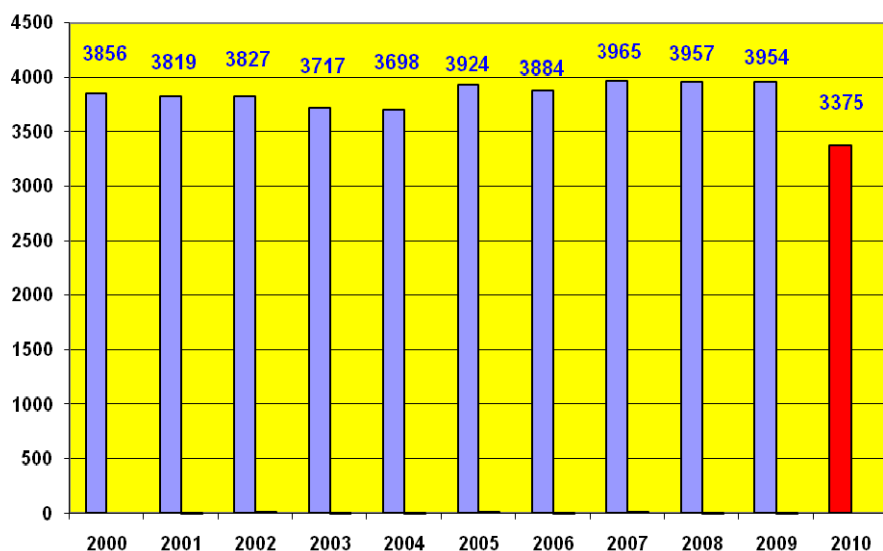
l'Orga — le point

On constate que, en un mois de temps, le nombre de FNI 2009 n'a pas évolué, alors que celui des FNI 2010 a un peu progressé, passant de 3322 à 3375. A la fin du 10^{ème} mois de l'année, il manque encore 579

FNI pour atteindre le chiffre de 2009, lui-même en-dessous de celui de 2008. Il n'est pas normal, alors que les manifestations rassemblent des milliers de retraités non organisés, que nos chiffres ne connaissent pas une progression significative : n'oublions pas de proposer la syndicalisation ! Profitons aussi de la journée d'action des retraités, le 25 novembre, destinée à faire entendre leurs revendications spécifiques : pouvoir d'achat, sécurité sociale, santé, dépendance, etc.

Et, pour inciter les « retraitables » à la continuité syndicale, l'UFR a édité un petit 4-pages, qui a été présenté au Congrès de la FNIC et dont nous tenons des exemplaires à votre disposition : n'hésitez pas à nous en demander.

FNI payés au 21 octobre 2010 - retraités



La vie des sections

La section retraitée du syndicat CGT de la Raffinerie de Normandie fête ses 40 bougies.

Il y a maintenant quarante ans, quelques camarades, militants actifs de premier plan, prenaient leur retraite et, en 1969, créaient une section de retraités attachée au syndicat de RN et pouvant accueillir les syndiqués de l'entreprise voulant continuer la lutte.

Pendant ces quarante années, ces camarades ont élevé le syndicalisme retraité, et en particulier notre section CGT, au premier plan dans notre Fédération des Industries Chimiques. Non seulement, nous étions l'une des premières créations de sections retraités sur le plan national (1969), mais aussi l'une des plus importantes en comparant les effectifs.

Au cours de ces quarante années, notre section a grandi, s'est étoffée, reconnue par toutes les instances de la CGT pour le sérieux de son activité syndicale. De plus, le fait d'avoir en son sein plus de 40 veuves syndiquées nous place dans une position originale dans notre Fédération CGT des Industries Chimiques.

Pendant quarante ans, nos aînés ont participé à toutes les manif's, et leurs semelles ont battu les pavés du Havre, de Rouen, Paris, Nice, Bruxelles, etc. pour combattre les injustices, les méfaits du capitalisme et du libéralisme ainsi que les dérives patronales et des pouvoirs publics. Sans perdre de vue que notre rôle essentiel est de défendre les intérêts et les acquis sociaux de nos syndiqués, forts de nos convictions.

Les informations dispensées au cours de nos assemblées générales mensuelles restent un lien important avec nos camarades, ils peuvent s'exprimer et participer aux décisions prises démocratiquement. Le côté loisirs n'est pas oublié dans notre programme, il y a un temps pour tout.

Près de 18 de nos camarades retraités ont des responsabilités ou sont mandatés dans les différents organismes sociaux tels que la MIP, l'IRCE, la CRAM, la FIVA, l'AN-DEVA, etc.

La relève est largement assurée et c'est essentiel pour éviter le vieillissement de notre section, par les inévitables décès qui, hélas, frappent nos camarades.

Après quarante ans d'existence, nous estimons que notre section CGT des veuves et retraités de RN a largement atteint ses objectifs : carton plein !

A noter que, dans les statuts de notre CGT-RN, figure l'article 23 validant l'existence d'une section de retraités.